AVIS D'EXPERT



King & Spalding International LLP

mharoun@kslaw.com

48 bis rue de Monceau, 75008 Paris – France Tel : +33 1 73 00 39 00 E-mail : ndjeraba@kslaw.comm

www.kslaw.com

Relance de l'investissement en Algérie : des mesures récentes encourageantes

Malgré un contexte politique, économique et social difficile, l'Algérie a récemment amorcé la mise en œuvre de réformes structurelles pour relancer l'investissement et la croissance, dont nous citerons quelques exemples.

Une nouvelle loi régissant les hydrocarbures

Une nouvelle loi régissant les hydrocarbures a été publiée fin 2019, offrant notamment plus de flexibilité aux investisseurs dans la négociation contractuelle. La publication des derniers textes d'application est toujours attendue. Le lancement d'un appel d'offres destiné aux compagnies pétrolières pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, annoncé pour 2022, sera vraisemblablement tributaire du marché. Néanmoins, la possibilité offerte par la nouvelle loi à des discussions en gré à gré, laisse entrevoir des perspectives encourageantes, même si une plus grande flexibilité aurait pu être donnée.

Le projet solaire « SOLAR 1000 MW »

Après avoir adapté le cadre juridique régissant la production d'énergies renouvelables, l'Algérie a lancé, fin décembre 2021, un appel d'offres aux investisseurs nationaux et étrangers pour un projet solaire visant à la construction de centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 1000 MW, réparties sur le territoire national algérien en lots de 50 à 300 MW chacun. Les cahiers des charges désormais disponibles, la date limite de dépôt des offres techniques et financières a été fixée au 30 avril 2022.

Les textes laissent cependant un certain nombre de questions en suspens susceptibles d'affecter la bancabilité des projets. Des commentaires des opérateurs sont attendus par SHAEMS, la société ad hoc créée à cet effet. Il est envisageable que des améliorations soient apportées.





L'annonce d'une nouvelle loi de promotion de l'investissement

Face à une instabilité juridique chronique qui a miné son climat des affaires depuis les 20 dernières années, l'Algérie a récemment entrepris des mesures d'adaptation du cadre juridique des investissements.

Une première étape a été franchie à l'été 2020. Après près de dix ans de restrictions aux investissements étrangers avec la règle dite des « 49 %-51 % » (le plafonnement à 49 % de la participation étrangère), l'Algérie y a mis fin dans les secteurs non-stratégiques (hors énergie et mines, industrie pharmaceutique, transport, industries militaires) et a réouvert les financements extérieurs.

L'annonce récente d'une réforme imminente de la loi sur l'investissement qui offrira un cadre légal plus incitatif pour les investisseurs étrangers, témoigne d'une volonté d'aller encore plus en avant. Il restera cependant nécessaire de naviguer entre différentes strates de législations. Le défi sera aussi pour l'Algérie de rétablir la confiance et d'assurer l'efficacité du processus décisionnel des administrations et entreprises publiques.